

Zeitschrift: Mitteilungen aus dem Gebiete der Lebensmitteluntersuchung und Hygiene = Travaux de chimie alimentaire et d'hygiène
Herausgeber: Bundesamt für Gesundheit
Band: 29 (1938)
Heft: 3

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

MITTEILUNGEN
AUS DEM GEBIETE DER
LEBENSMITTELUNTERSUCHUNG UND HYGIENE
VERÖFFENTLICHT VOM EIDG. GESUNDHEITSAMT IN BERN
TRAVAUX DE CHIMIE ALIMENTAIRE
ET D'HYGIÈNE
PUBLIÉS PAR LE SERVICE FÉDÉRAL DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE A BERNE

ABONNEMENT:

Schweiz Fr. 10.—; für Mitglieder des Schweiz. Vereins analytischer Chemiker Fr. 5.— per Jahrgang
Suisse fr. 10.—; pour les membres de la Société suisse des Chimistes analystes fr. 5.— par année
Preis einzelner Hefte Fr. 1. 80. — Prix des fascicules fr. 1. 80.

BAND XXIX

1938

HEFT 3

**Dosage de l'aniline contenue dans les teintures pour cuir et dans
les matières colorantes pour étoffes**

par Dr. CHARLES VALENCIEN, chimiste cantonal, et Dr. JEAN DESHUSSES,
chimiste au Laboratoire cantonal de Genève.

L'article 480 de l'Ordonnance fédérale du 26 mai 1936 stipule que les teintures pour cuir ne doivent pas contenir d'aniline. L'alinéa 2 de l'article 464 qui a trait aux préparations tinctoriales employées dans les ménages pour teindre les étoffes, ne mentionne pas l'aniline dans la liste des substances prohibées, mais elle peut certainement être comprise parmi celles qui sont visées par l'alinéa 1 de l'article: «substances nocives qui peuvent facilement être absorbées par la peau».

La méthode officielle pour la recherche de cette amine dans les teintures pour cuir est décrite dans le Manuel suisse des denrées alimentaires (4^{me} édition allemande, p. 408). La description de la méthode souffre malheureusement d'un manque de précision. Entre autres choses, il n'est pas indiqué la nature de l'acide que l'on doit utiliser pour opérer la distillation de l'aniline dans un courant de vapeur d'eau. Par contre, l'identification de l'amine ne donne lieu à aucune remarque importante. Elle doit se faire en utilisant les réactions suivantes:

1. Réaction de Runge. L'addition d'une solution d'hypochlorite de soude donne une coloration rouge-violet à violet-bleu. En agitant la solution colorée avec de l'éther, la solution aqueuse reste bleue tandis que l'éther se colore en rose.
2. Réaction de Dragendorff-Jacquemin. A la solution colorée en rouge-violet par l'hypochlorite, l'addition de phénol et d'ammoniaque fait virer la couleur au bleu.